



*Mairie de Montgiscard  
Haute Garonne  
Commune du Sicoval*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MONTGISCARD**

Nombre de  
Membres. . . . .  
Afférents au  
Conseil : 14  
En Exercice : 19  
Qui ont pris part à  
la délibération : 15

L'An deux mille dix-huit, le 11 OCTOBRE à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

**PRESENTS :** M. FOREST Laurent Maire, MM. MME. FEYT Roselyne, M. PUYDEBOIS Yves, MAURY Henri, ANGUITA Nathalie, FATRAS Dominique Adjoint, M. EYCHENNE Jean-Pierre, M. DUPOUY Julien, M. DECRETTE Hugues, Mme BRATINA Maya, Mme VIGNAUX Jacqueline, Mme Eliane PRIZZON, Mme ARTUS Marie-Thérèse, M. DALL'ACQUA Christian,

**ABSENTS :** M. BUC Jean-François, M. KHARRAT Abdelhakim,  
**EXCUSES :** M. LIAIGRE Thierry, M. MOIREZ-CHARRON Alain  
**EXCUSE :** M. SPINAZZE Joël (pouvoir à M. DALL'ACQUA Christian),

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date Convocation :  
02/10/2018.

Date Affichage :  
04/10/2018

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Vignaux Jacqueline  
Le Procès-Verbal de la séance du 18/07/18 est approuvé à l'unanimité

**OBJET : Avenant à la tarification de l'utilisation des colonnes enterrées à la salle du Faubourg du Sers**

M. le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les nouveaux tarifs d'utilisation des colonnes enterrées de la salle du Faubourg du Sers. Lors du précédent conseil, la mairie proposait 5 sacs de 50 litres, il s'avère que cela n'est pas suffisant, ce chiffre est porté à 10 sacs de 50 litres par manifestation.

Pour rappel la tarification de l'occupation de la salle du faubourg du Sers a été arrêtée le 9 mars 2016 par délibération N°6-2016.

Un avenant indiquera que lors de la réservation de la salle du Faubourg du Sers, un chèque de caution de 50€ sera demandé aux utilisateurs :

Pour les particuliers (extérieurs ou non) et les associations.

- Coût de collecte 1.21€ au-delà des 10 poches fournies lors de la remise des clés et de l'état des lieux par l'agent communal en charge de la salle au-delà coût réel 1.21€ par poche.

- Montant de la caution : 50.00 € (pour les associations le chèque de caution peut être déposé pour l'année civile).

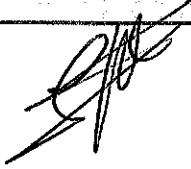
En effet, avec la mise en place de colonnes enterrées la mairie proposera 10 sacs de 50 litres par manifestation. Si le paiement n'est pas effectif, la caution sera retenue. Un avis de somme à payer sera adressé à l'utilisateur.

M. le Maire insiste sur l'application de la précédente délibération en date du 6 mars 2016 concernant le dépôt de la caution de 400€ pour la réservation de la salle du Faubourg du Sers pour les associations.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire à la majorité et 1 abstention (M. Dominique Fatras),  
- APPROUVE à l'unanimité l'avenant à la tarification des  
du Faubourg du Sers.

Envoyé en préfecture le 16/10/2018  
Reçu en préfecture le 16/10/2018  
Affiché le 16/10/2018  
ID : 031-213103815-20181016-BF2018057-DE

**Délibération Rendue Exécutoire**  
Transmise à la Préfecture le : 16 OCT. 2018  
Publiée ou Notifiée le : 16 OCT. 2018  
Document Certifié Conforme.  
M. le Maire



Le Maire,  
L. FOREST





*Mairie de Montgiscard  
Haute Garonne  
Commune du Sicoval*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MONTGISCARD**

Nombre de  
Membres.  
  
Afférents au  
Conseil : 14  
En Exercice : 19  
Qui ont pris part à  
la délibération : 15

L'An deux mille dix-huit, le 11 OCTOBRE à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

**PRESENTS :** M. FOREST Laurent Maire, MM. MME. FEYT Roselyne, M. PUYDEBOIS Yves, MAURY Henri, ANGUITA Nathalie, FATRAS Dominique Adjoints, M. EYCHENNE Jean-Pierre, M. DUPOUY Julien, M. DECRETTE Hugues, Mme BRATINA Maya, Mme VIGNAUX Jacqueline, Mme Eliane PRIZZON, Mme ARTUS Marie-Thérèse, M. DALL'ACQUA Christian,

**ABSENTS :** M. BUC Jean-François, M. KHARRAT Abdelhakim,

**EXCUSES :** M. LIAIGRE Thierry, M. MOIREZ-CHARRON Alain

**EXCUSE :** M. SPINAZZE Joël (pouvoir à M. DALL'ACQUA Christian),

Date Convocation :  
02/10/2018.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date Affichage :  
04/10/2018

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Vignaux Jacqueline

Le Procès-Verbal de la séance du 18/07/18 est approuvé à l'unanimité

**OBJET : Délégation de signature au profit du maire pour signer le convention d'occupation précaire Bâtiment ex SIVOS pour une durée de 10 ans Sicoval/Commune de Montgiscard**

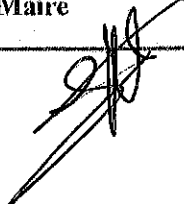
M. le Maire rappelle qu'un accord entre la commune de Montgiscard et le Sicoval portant sur l'acquisition de la totalité de l'ensemble a été acté. La présente mise à disposition est consentie et acceptée pour une redevance d'un montant de 5 000€ TTC annuel soit un montant de 50 000€ pour toute la durée de la convention de 10 ans. Cette somme sera payée dans son intégralité et en une seule fois, retenue sur le prix d'achat. Il convient de délibérer sur la convention d'occupation précaire Bâtiment ex Sivos pour une durée de 10 ans Sicoval et commune de Montgiscard selon les modalités énoncées dans cette dite convention.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'approuver les modalités de la convention de d'occupation précaire du Bâtiment ex Sivos pour une durée de 10 ans entre le Sicoval et la commune de Montgiscard.

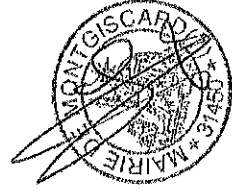
**Délibération Rendue Exécutoire**  
**Transmise à la Préfecture le : 16 OCT. 2018**  
**Publiée ou Notifiée le : 16 OCT. 2018**  
**Document Certifié Conforme**  
**M. le Maire**



2310

Envoyé en préfecture le 16/10/2018  
Reçu en préfecture le 16/10/2018  
Affiché le **SLO**  
ID : 031-213103815-20181011-BP201856-DE

Le Maire,  
L. FOREST.





Mairie de Montgiscard  
Haute Garonne  
Commune du Sicoval

Envoyé en préfecture le 16/10/2018  
Reçu en préfecture le 16/10/2018  
Affiché le **ELO**  
ID : 031-213103815-20181011-BP2018055-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MONTGISCARD**

Nombre de  
Membres.  
Afférents au  
Conseil : 14  
En Exercice : 19  
Qui ont pris part à  
la délibération : 15

L'An deux mille dix-huit, le 11 OCTOBRE à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

**PRESENTS :** M. FOREST Laurent Maire, MM. MME. FEYT Roselyne, M. PUYDEBOIS Yves, MAURY Henri, ANGUITA Nathalie, FATRAS Dominique Adjoints, M. EYCHENNE Jean-Pierre, M. DUPOUY Julien, M. DECRETTE Hugues, Mme BRATINA Maya, Mme VIGNAUX Jacqueline, Mme Eliane PRIZZON, Mme ARTUS Marie-Thérèse, M. DALL'ACQUA Christian,

**ABSENTS :** M. BUC Jean-François, M. KHARRAT Abdelhakim,  
**EXCUSES :** M. LIAIGRE Thierry, M. MOIREZ-CHARRON Alain  
**EXCUSE :** M. SPINAZZE Joël (pouvoir à M. DALL'ACQUA Christian),

**Date Convocation :**  
02/10/2018.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Date Affichage :**  
04/10/2018

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Vignaux Jacqueline  
Le Procès-Verbal de la séance du 18/07/18 est approuvé à l'unanimité

**OBJET : Délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin de signer la convention de reversement de la fiscalité de la ZAC du Rivel**

M. Le Maire informe l'assemblée des étapes du projet de développement d'une ZAC économique, le Rivel, de 110 hectares au sud du territoire, sur les communes de Baziège et Montgiscard.

Afin d'équilibrer la ZAC du Rivel, les deux communes concernées par le développement économique de leur territoire, Baziège et Montgiscard, doivent délibérer pour reverser au maximum 30% de la fiscalité perçue au titre de la zone et ce jusqu'à extinction du déficit, prévu 2039.

Le Sicoval s'engage à délibérer pour reverser la totalité perçue au titre de la ZAC du Rivel pour pallier le déficit du projet.

Les reversements seront spécifiquement imputés à cette opération du budget annexe « Aménagement des zones d'activités » du Sicoval


Le versement sera effectué dans les deux mois suivants la perception des recettes.


Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 contre (M. Julien Dupouy) et 1 abstention (Mme Jacqueline Vignaux).

Décide d'approuver les modalités de la convention  
SICOVAL/BAZIEGE/MONTGISCARD ci-joint

Envoyé en préfecture le 16/10/2018  
Reçu en préfecture le 16/10/2018  
Affiché le **SLO**  
ID : 031-213103815-20181011-BP2018055-DE

Délibération Rendue Exécutoire le 16 OCT. 2018  
Transmise à la Préfecture le : 16 OCT. 2018  
Publiée ou Notifiée le : 16 OCT. 2018  
Document Certifié Conforme.  
M. le Maire 

Le Maire  
L. FORESTIER  




Mairie de Montgiscard  
Haute Garonne  
Commune du Sicoval

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MONTGISCARD**

Nombre de  
Membres.  
Afférents au  
Conseil : 14  
En Exercice : 19  
Qui ont pris part à  
la délibération : 15

L'An deux mille dix-huit, le 11 OCTOBRE à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

**PRESENTS** : M. FOREST Laurent Maire, MM. MME. FEYT Roselyne, M. PUYDEBOIS Yves, MAURY Henri, ANGUITA Nathalie, FATRAS Dominique Adjoints, M. EYCHENNE Jean-Pierre, M. DUPOUY Julien, M. DECRETTE Hugues, Mme BRATINA Maya, Mme VIGNAUX Jacqueline, Mme Eliane PRIZZON, Mme ARTUS Marie-Thérèse, M. DALL'ACQUA Christian,

**ABSENTS** : M. BUC Jean-François, M. KHARRAT Abdelhakim,  
**EXCUSES** : M. LIAIGRE Thierry, M. MOIREZ-CHARRON Alain  
**EXCUSE** : M. SPINAZZE Joël (pouvoir à M. DALL'ACQUA Christian),

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date Convocation :  
02/10/2018.

Date Affichage :  
04/10/2018

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Vignaux Jacqueline  
Le Procès-Verbal de la séance du 18/07/18 est approuvé à l'unanimité

**OBJET : Plan Local d'Urbanisme de Montgiscard, Modalités de mise à disposition au public du dossier de la modification simplifiée n° 4.**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal les étapes de la procédure de la modification simplifiée du PLU.

M. le Maire rappelle que c'est par arrêté du 16-07-2018 qu'il a pris l'initiative, en application de l'article L153-45 du code de l'urbanisme, de mettre en œuvre la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montgiscard.

M. le Maire rappelle qu'une transmission aux Personnes Publiques Associées (PPA) a été effectuée le 27 juillet 2018.

M. Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la délibération en date du 18 juillet 2018, le conseil municipal a fixé les modalités de mise à disposition au public du dossier de la modification simplifiée n° 4.

M. Le Maire rappelle qu'une publication relative à la mise en œuvre de la modification simplifiée du PLU de Montgiscard a été effective via la Dépêche du midi le 20 juillet 2018, et la voix du midi le 23 juillet 2018.

M. le Maire rappelle que l'objectif de la procédure simplifiée était les :

- *Modification de l'article 7 de la zone UB, modification du paragraphe précisant la limite à respecter par rapport aux limites séparatives, intégration de la phrase « la construction en limite séparative est autorisée » pour la zone UBb, et rappel de la réglementation des vues et jours définies par le code civil.*

- Modification de l'article 12 des secteurs UB et UA, suppression et reformulation de l'article à savoir « 1 place de stationnement habitations construites, puis 1 place de stationnement suppléme

Envoyé en préfecture le 16/10/2018  
Reçu en préfecture le 16/10/2018 par (SP)  
Affiché le 16/10/2018 par (SP)  
ID : 031-213103815-20181011-BP2018054-DE

M. le Maire indique que le dossier de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées ont été mis à disposition du public du lundi 3 septembre 2018 au mercredi 3 octobre 2018 à la Mairie de Montgiscard aux heures habituelles d'ouverture au public, le lundi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le Mardi de 15h00 à 18h00, le Mercredi, le jeudi et le samedi de 09h00 à 12h00, et le Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

M. le Maire indique que la procédure relative à la modification simplifiée du P.L.U étant achevée, et le PPA ayant émis leur avis, il convient, maintenant d'approuver le document.

Le bilan qu'il convient de tirer de la mise à disposition du public, et des avis PPA est le suivant :

- Aucune observation n'a été reçue sur le registre.
- Des Personnes Publiques Associées ont émis un avis Confère les réponses des PPA à la commune.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification simplifiée n° 4 du PLU, avec prise en compte des observations conformément au document joint « réponse de la commune aux avis PPA sur la modification simplifiée ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-45 et suivants,

Vu l'arrêté n°65 du maire en date du 16/07/2018 engageant la procédure de modification simplifiée n° 4 du PLU de la commune de Montgiscard,

Considérant que le bilan de la mise à disposition du public est favorable au projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la modification simplifiée n° 4 du PLU, avec prise en compte des remarques des PPA sur la modification simplifiée.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention légale dans un journal d'annonce légales la dépêche.

La présente délibération deviendra exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage durant une période complète d'un mois et l'insertion dans la presse d'un avis d'information).

Le dossier de modification simplifiée est tenu à la disposition du public en mairie de Montgiscard aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de la Haute Garonne.

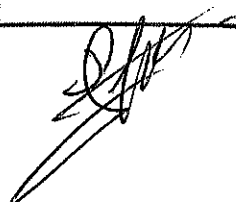
La présente délibération accompagnée du dossier de modification simplifiée n° 4 du PLU sera transmise à M. Le Préfet de la Haute-Garonne.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, et 2 abstentions (M. Christian Dall'Acqua et M. Joël Spinazze)

Décide d'approuver la modification simplifiée n°4 du PLU.

**Délibération Rendue Exécutoire**  
**Transmise à la Préfecture le : 16 OCT. 2018**  
**Publiée ou Notifiée le : 16 OCT. 2018**  
**Document Certifié Conforme.**  
**M. le Maire**



Le Maire,  
L. FORES

